

**RELEVÉ DE DÉCISIONS  
DE LA SÉANCE DU  
3 NOVEMBRE 2014**

La Commission paritaire de l'IEP de Paris, réunie le lundi 3 novembre à 18 heures en salle Goguel,

- A adopté, par 9 voix pour et 1 abstention, deux versions du calendrier des élections syndicales étudiantes 2015 :
  - La version présentée par la Direction de la vie universitaire ;
  - Une version décalant d'une semaine les dates prévues (à l'exception de la date d'affichage des listes électorales), sous réserve de l'accord du Conseil de direction et du Conseil scientifique, ce nouveau calendrier impliquant de proroger le mandat des élus étudiants d'une semaine et de décaler d'une semaine le calendrier des séances 2015 des instances.

La Commission paritaire de l'IEP de Paris a émis une préférence pour cette nouvelle version.

- a décidé, à l'unanimité, de la constitution de huit groupes de travail portant sur les thématiques suivantes:
  - L'orientation des étudiants au Collège Universitaire pour la question du choix de master ;
  - La Bibliothèque: évaluation des nouveaux dispositifs et évolutions à venir ;
  - L'Égalité femme/homme à Sciences Po : mise en place des chantiers et orientations au sein de Sciences Po ;
  - L'évolution du Collège universitaire dans le cadre du projet Sciences Po 2022: contribution aux réflexions du COCUBA ;
  - Les cours de langue : pédagogie et format (anglais et autres langues), accès à plusieurs langues ;
  - La procédure de reconnaissance des associations ;
  - La levée de fonds ;
  - Les inscriptions pédagogiques.
- a adopté, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2014 sous réserve de modifications ultérieures.